

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 839

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 32

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« fixés »,

le mot :

« définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.